



Conseil d'administration

Séance plénière n° 248

28 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	9

Conseil d'administration

Séance plénière n° 248

28 novembre 2018

Diffusion

- Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agence de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration

Séance plénière

Mercredi 28 novembre 2018

(à 14h30, centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Adoption de l'adaptation du 10^e programme
2. Points divers

OUVERTURE DE LA SEANCE

Mme la Présidente :

Nous allons entamer cette réunion du conseil d'administration comme prévu. Je précise que nous sommes tout de même en train d'explorer la possibilité que dans la mesure où le comité de bassin a donné un avis conforme, le CA n'ait pas à se réunir à nouveau pour refaire le même vote qu'il a déjà fait précédemment. C'est en train d'être réglé juridiquement. Cela oblige tout le monde à venir exprès pour dix minutes, ce qui est un peu contreproductif mais pour l'instant, il en est ainsi.

Je vous présente les excuses de :

- Mme Bouygard, qui a donné pouvoir M. Chassande ;
- Mme Chatelais, qui a donné pouvoir à M. Chassande également ;
- M. Faucheux, qui a donné pouvoir à M. Orvain ;
- M. Fauconnier qui a donné pouvoir à M. Gousset ;
- Mme Gallien ;
- Mme Gauthier, qui est représentée par M. Guével, délégué adjoint Centre-Atlantique ;
- M. Greliche ;
- Mme Le Saulnier, qui a donné pouvoir à M. Michel ;
- M. Lucaud, qui a donné pouvoir à M. Orvain ;
- M. Mordacq ;
- M. Navez, qui est représenté par Mme Vallée, adjointe-chef de réseau « eau », chargée de coordination MISEN ;
- M. Noyau ;
- M. Sellier ;
- M. Specq, qui a donné pouvoir à Mme Gauthier (qui est représentée par M. Guével).

ADOPTION DE L'ADAPTATION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Mme la Présidente :

L'ordre du jour est assez simple. Il s'agit, à la suite de l'avis conforme du comité de bassin sur l'adaptation du 10^e programme, de reformuler notre vote.

Je sou mets au vote la délibération, avec un article unique, pour approuver l'adaptation du programme tel qu'il figure dans le tableau joint au dossier et qui consiste à transférer 11,83 M€ d'autorisation de programme du domaine 1 et 2,14 M€ du domaine 2 au bénéfice du domaine 3. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Adaptation du 10^e programme d'intervention.*
- **Adoptée l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-133 du 28 novembre 2018.

M. GUTTON :

C'était important parce que cela va nous permettre de débloquer les derniers dossiers de l'année 2018.

Mme la Présidente :

Ce n'est pas du tout négligeable. Un grand nombre de collectivités étaient très inquiètes de voir leurs dossiers en attente. Nous avons trouvé une solution. Nous nous retrouverons le 11 décembre.

M. GUTTON :

A cette occasion, nous aurons la validation de tous les documents dont nous aurons besoin pour mettre véritablement en œuvre de façon opérationnelle le 11^e programme. Pour autant, les maîtres d'ouvrage ont d'ores et déjà la possibilité d'aller sur le site internet de l'agence de l'eau où ils pourront trouver le document-cadre et toutes les fiches-actions telles qu'elles ont été validées par le conseil d'administration. Ils peuvent donc se rapprocher des délégations de l'agence de l'eau pour commencer à préparer leurs dossiers 2019. L'objectif, c'est que nous puissions redémarrer très vite en 2019 sur des dossiers qui auront déjà été déposés. Tous les acteurs qui sont habitués à travailler avec l'agence de l'eau continueront à le faire.

De toute façon, au début de l'année 2019, nous aurons également la centaine de dossiers que vous avez validés ce matin au titre du 11^e programme. Ceux-là vont être aussi débloqués dès le début de l'année. Nous aurons une trentaine de millions d'euros qui va être programmée extrêmement vite.

Puis, en janvier, il est prévu des conférences de presse sur l'ensemble du bassin pour présenter le programme d'intervention. D'ailleurs, il y aura une présentation spécifique au Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes pour l'ouest de la France. Ce sera le 31 janvier.

Au mois de mars, il y aura des forums de l'eau en région qui seront organisés pour pouvoir présenter à l'ensemble des bénéficiaires potentiels, et si possible à de nouveaux bénéficiaires, le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Le conseil d'administration du 11 décembre va être celui qui va donner le top départ sur l'ensemble des documents, notamment avec la liste des systèmes d'assainissement prioritaires pour les collectivités et pour les industries.

Mme la Présidente :

Je voulais vous donner une information avant de nous séparer. Se tient à la fin de la semaine à Marseille l'assemblée générale du Conseil mondial de l'eau pour une nouvelle mandature de trois ans (2019-2021). Ce sont les agences de l'eau qui représentent la France (représentants de l'État) pour ce nouveau mandat au sein du Conseil mondial de l'eau. Après concertation au sein des agences de l'eau, je serai candidate pour être membre du bureau du Conseil mondial de l'eau. Le vote a lieu vendredi prochain à Marseille. Le siège du Conseil mondial de l'eau est à Marseille mais il se réunit plusieurs fois dans l'année sur différents continents. Il aura pour tâche aussi de préparer le forum mondial de l'eau de Dakar qui aura lieu dans deux ans.

J'en ai parlé à M. Pélicot pour la commission International. Le vote n'est pas fait mais logiquement, il ne devrait pas y avoir de problème. Il y a une concertation interagences pour savoir ce que nous allons porter au sein de ce Conseil mondial de l'eau qui rassemble tous les acteurs de l'eau au niveau international et de voir comment nous pouvons contribuer aussi en termes de coopération, d'échanges, notamment dans l'optique du forum mondial de l'eau. C'est bien l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui est candidate et représentée. Ainsi, nous serons soutenus par les cinq autres agences au Conseil mondial de l'eau à la fin de la semaine.

M. ROUSSEAU :

Il me semble bien que Sophie Auconie fait partie du Conseil mondial de l'eau.

Mme la Présidente :

Son mandat se termine. En fait, il y a un cumul dans le temps. On ne peut pas être candidat plus de deux mandats. En l'occurrence, il y a un renouvellement. Dans le mandat précédent, la France était représentée par le ministère, notamment par Patrick Lavarde et Laurent Bergeot. C'est au tour des agences de l'eau d'occuper ce siège. Nous ne sommes pas les seuls Français. Il y a cinq collègues représentés, à savoir les institutions gouvernementales, les organisations internationales, les ONG, les acteurs économiques de l'eau et les organismes scientifiques. En tout, il y a 35 membres, plus le président, qui vont siéger pour trois ans.

En tout cas, pour moi, ce n'est pas anecdotique. Je tiens vraiment à ce que cette nouvelle fonction qui nous honore tous puisse être remplie de la meilleure façon qui soit, que nous soyons vraiment

une force de proposition, que nous fassions évoluer ce qui doit l'être et mettre l'accent sur les coopérations.

Lors du colloque du 15 novembre sur l'adaptation au changement climatique, cette question de la coopération avec les pays en développement, les pays africains en particulier, est revenue très souvent sur le tapis et à juste titre, en disant que c'est bien de nous occuper de nos propres affaires. Nous avons certes beaucoup de questions à régler. Néanmoins, ce qui se passe dans ces pays est très important et peut contribuer grandement à leur développement ou à leur déstabilisation. Il est question également de vagues migratoires et de toutes sortes de problématiques dont nous devons nous emparer.

M. MICHEL :

Dans la fin de notre rapport de présentation, il y avait un planning de réunions pour 2019. Est-ce que c'est celui qui est validé et que nous devons inscrire ?

M. GUTTON :

C'est la bonne version. Le planning est préparé par le secrétariat des instances de bassin. Les dates sont vues avec chaque président d'instance. En cas d'impossibilité, il faut que le président ou la présidente de la commission en question nous alerte pour que nous puissions modifier le planning et en alerter suffisamment tôt les membres des instances.

M. BOISNEAU :

Mme la présidente, concernant le Conseil mondial de l'eau, je profite de cet instant pour relayer des inquiétudes de la part des acteurs que je représente, c'est-à-dire les pêcheurs. J'ai eu l'occasion d'être nommé comme expert auprès de la FAO sur les questions de gestion des ressources en poisson. A l'échelle planétaire, il existe de grosses inquiétudes sur l'impact des autres activités anthropiques sur l'état écologique des grands fleuves et des ressources en eau à échelle mondiale, dont sur les poissons qui sont des ressources alimentaires pour quelques centaines de millions d'humains sur la planète. Je prends à titre d'exemple le cas du Mékong où les grands barrages construits par la Chine notamment risquent fortement de modifier l'écologie de ce grand bassin et d'entraîner des problèmes d'alimentation pour tout le Sud-est asiatique, notamment en protéines animales, c'est-à-dire le poisson qui apporte l'essentiel des protéines animales qu'ils ont à consommer.

Pendant quelques décennies, il y a eu un stand-by sur les projets de grand barrage. Il semble que ce soit relancé à grande échelle. Nous pouvons faire le lien avec les discussions que nous avons eues ce matin sur comment partager l'eau, l'économiser, mieux l'utiliser, de manière à ce qu'il n'y ait pas une appropriation de l'eau pour une ou deux usages prioritaires et que l'on garantisse bien que l'eau remplit toujours les fonctions qu'elle doit remplir pour les sociétés humaines, des sources, en l'occurrence l'Himalaya, jusqu'à la mer de Chine.

Ce sont des préoccupations qui sont de plus en plus prégnantes. Je profite de l'occasion pour vous les relayer. Si vous êtes nommée, ce que je souhaite, j'espère que vous pourrez vous faire le relais d'une meilleure appropriation de cette notion de partage de la ressource.

Mme la Présidente :

C'est déjà un enjeu de débat puisque se présentent aussi comme candidats à ce bureau les représentants des gros barrages. Ce forum rassemble tous les acteurs, y compris les industriels qui sont très présents mais qui sont de différentes natures. Il y a effectivement un certain nombre de représentants de l'industrie du gros barrage asiatique ou autres qui cherchent à peser. Nous avons déjà eu des discussions en interne des candidats français pour être très prudents et faire en sorte de voter pour que ceux-là n'arrivent pas aux premières loges dans le Conseil mondial de l'eau, quoique ce soient des gens qui ont beaucoup de moyens aussi.

M. ROUSSEAU :

Le CNE organise son CA le 31 janvier à Rennes dans le cadre du Carrefour des gestions locales de l'eau.

M. GUTTON :

Pour le Carrefour des gestions locales de l'eau, la plénière d'ouverture sera consacrée à l'action internationale. La présidente du conseil d'administration y sera d'ailleurs présente du fait de ses responsabilités antérieures auprès du président de la République. Le soir, il y aura les 20 ans du Carrefour des gestions locales de l'eau. Le 31, le président Jean Launay a souhaité que le CNE se réunisse à Rennes, parc des expositions, dans le cadre du Carrefour de gestions locales de l'eau. Le ministère a accepté. L'agence de l'eau fera, en même temps que le CNE, une présentation du 11^e programme d'intervention pour les visiteurs du Carrefour. Par ailleurs, l'agence organise, le 31 également, la plénière de clôture.

M. GOUSSET :

Pour ceux que cela intéresse, le salon Biogaz Europe se tiendra également le 30 janvier. Nous avons un certain nombre de nos collègues qui travaillent sur la méthanisation. Cela peut éventuellement les intéresser.

M. GUTTON :

M. Michel posait la question tout à l'heure du calendrier. M. Gérard me fait remarquer que la ligne « commission Finances et Programmation du CB » est vierge. Il a été acté que les deux commissions du CB et du CA se réunissent simultanément. En 2019, le CB sera moins sollicité sur le programme. Pour autant, je pense qu'il faut rester dans le cadre que nous avons acté, c'est-à-dire d'ouvrir les commissions Programme du CA aux membres du CB. Nous organiserons avec M. Gérard des ordres du jour qui permettront à chacun de se positionner. Nous reverrons la présentation du document sur la base de cette observation.

M. LE BESQ :

A la dernière commission des aides, les courriers d'information pour les collectivités tardent à venir. Or, la clôture des paiements pour l'agence, c'est le 12 décembre. Je voulais savoir si nous ne pouvions pas accélérer l'information pour les collectivités pour qu'elles puissent toucher un premier acompte, ce qui accélérerait aussi les paiements alors que nous sommes quelque peu en retard. C'est une discussion que nous avons avec les collègues. Pourquoi ce courrier ne sort-il pas de suite ?

M. GUTTON :

J'ai déjà en quelque sorte apporté la réponse. Pour pouvoir débloquer les derniers dossiers de l'année, il fallait que le comité de bassin et le conseil d'administration aient validé la modification de la maquette financière. C'est fait. L'avis conforme du CB a été émis ce matin. Dorénavant, les courriers vont pouvoir partir. C'est aussi aux agents de l'agence de savoir l'expliquer sur le terrain. M. Albert le disait à juste titre ce matin. Cet été, nous pensions que nous allions refuser 60 M€ d'opérations que nous ne savions pas prendre sur le programme. Grâce au travail qui a été refait sur la maquette, aux votes favorables au CA, puis au CB ce matin, nous allons trouver une réponse à tous les dossiers, dont une moitié sur cette année. Ce sont ceux-là qui vont pouvoir être débloqués dès cette semaine ou la semaine prochaine, puis les autres en début d'année.

Globalement, je pense que les collectivités ou les structures bénéficiaires doivent se réjouir d'être financées avec les règles du 10^e programme dès cette année. En revanche, les 105 ou 106 dossiers correspondant au 11^e programme seront débloqués en janvier 2019 dans le cadre du 11^e programme.

M. GERAULT :

La délibération que nous avons prise de conserver les critères du 10^e programme sur une partie du 11^e programme, à savoir les dossiers que nous venons d'acter, fait qu'en gros, ce sont de l'ordre de 3 à 4 M€ supplémentaires du 11^e programme que nous mettons sur le 10^e. La dérogation fait que si nous avons appliqué les règles du 11^e programme immédiatement, ce sont 3 à 4 M€ de moins que nous aurions engagés.

La séance est levée à 16h00.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le mercredi 28 novembre 2018

(à 14h30 au Centre de conférences d'Orléans)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
P	M. BERTRAND Patrick	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
A	Mme BOUYGARD Anne		
P	M. BRUGIERE Marc	SIGNÉ	
P	M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	Mme CHATELAIS Edith Mme BOUYGARD Anne
A	Mme CHATELAIS Edith		
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	M. FAUCHEUX Benoît		
A	M. FAUCONNIER Jean-Michel		
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme GALLIEN Cécile		
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
A	Mme GAUTHIER Odile R. par M. Jérôme GUEVEL	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume M. SPECQ Bertrand
P	M. GERAULT Laurent	SIGNÉ	
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. FAUCONNIER Jean-Michel
A	M. GRELICHE Patrice		
P	M. LE BESQ Rémi	SIGNÉ	
A	Mme LE SAULNIER Brigitte		
P	M. LUCAUD Laurent	SIGNÉ	
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	Mme LE SAULNIER Brigitte
A	M. MORDACQ Frank		
A	M. NAVEZ Marc R. par Mme Michèle VALLET	SIGNÉ	
A	M. NOYAU Philippe		
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	M. FAUCHEUX Benoît
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. le Directeur de la DRAAF Centre Val de Loire		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	30

Présents : 23
Dont représentés : 2
Pouvoirs donnés : 7
Absents : 12

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
A	M. BURLOT Thierry	
A	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	Mme PAILLOUX CHRISTINE	
A	M. RAYMOND François	